

HEXOPÉE

Créateurs de citoyenneté



Au cours de cette présentation...



- Une présentation claire et globale de notre organisation
- Présentation de nos services et du site internet
- Comment nous rejoindre
- Réponses à vos questions (*sauf juridiques* 😊)



Hexopée est une association / organisation professionnelle ?

- Loi 1901 ?
- Loi 1884 ?

NON

OUI, c'est la loi sur les libertés syndicales.

Depuis décembre 2020, **une nouvelle identité : de CNEA à HEXOPEE**



HEXOPEE

Ce nom est une pure invention phonétique et sonore mais pourtant bien issu d'un travail créatif et collectif encadré et d'un processus de purge, de maturation et d'entonnoir.

← Plus simple qu'une explication de texte, regardons cette courte vidéo.

Hexopée : pour qui ?



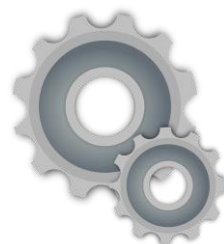
Pour les acteurs de l'ESS, qui souhaitent adhérer.
Ils relèvent principalement de ces 4 branches :

Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective.

- **ECLAT** (ex. animation)
- **HLA** (ex. FSJT)
- **SPORT**
- **TSF**



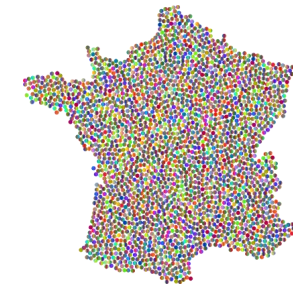
Nous sommes la seule organisation professionnelle à gérer/représenter 4 branches.



En plus, nous sommes associés avec le Synofdes qui représente les organismes de formation. Nous avons un véritable lien. C'est une plus value pour vous acteurs de l'ESS.

Il est associé à Hexopée. Nos valeurs et nos équipes sont communes.

- Le Synofdes met au cœur de son action l'appui à ses adhérents afin qu'ils prennent leur part dans les grandes mutations qui traversent le secteur de la formation.
- Il participe à la création d'un dialogue social rénové qui intègre la responsabilité sociétale et environnementale des acteurs de la formation.
- Il accompagne ses adhérents dans la transition numérique ainsi que dans l'anticipation des évolutions législatives et réglementaires.



Comme Hexopée, le Synofdes s'efforce d'être présent au plus près des acteurs de terrain. Il s'organise également en délégations régionales.

Appliquer une convention collective



Est-ce obligatoire ?

Oui, si elle est étendue. Cela veut dire qu'elle fait l'objet d'un arrêté ministériel d'extension. Elle s'applique à l'ensemble des employeurs entrant dans son champ d'application professionnel et territorial.

Si elle n'est pas étendue, il n'y a pas d'obligation de l'appliquer, mais c'est conseillé car cela cadre mieux les relations contractuelles entre employeurs et salariés.

Comment est déterminée la convention collective applicable ?

C'est l'activité principale effective qui guide la structure pour trouver la CCN à appliquer dans l'entreprise. Les codes NAF/APE sont eux des éléments indicatifs qui peuvent simplement aiguiller vers le choix.

L'analyse des statuts va renseigner sur le sujet : activité principale de l'association/structure.

Il faudra ensuite regarder le champ d'application des CCN pour savoir à laquelle il faudra se référer.

Certains employeurs appliqueront parfois plusieurs CCN différentes : activités principales différentes avec des volumes significatifs.



Adhérer à une organisation professionnelle

Est-ce obligatoire ?

Non, cela ne l'est pas. C'est une décision libre de chaque structure/association.

Pourquoi y adhérer volontairement alors ?

Car ces organisations, associations professionnelles, ou encore syndicats d'employeurs représentent les acteurs sur le terrain.

Elles participent / siègent pour une grande partie d'entre elles dans les instances paritaires qui font vivre et évoluer les accords conventionnels, Code du travail et autres avenants applicables des CCN.

Souvent, et c'est le cas pour Hexopée, ces organisations :

- Accompagnent et forment leurs adhérents.
- Informent en permanence sur les évolutions conventionnelles.
- Outillent (modèles de contrats...).
- Ecoutent et sollicitent les avis de leurs adhérents pour mieux les représenter.

Aujourd'hui, Hexopée, c'est :



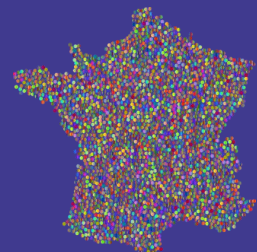
Une organisation patronale qui rassemble, représente, participe au dialogue social, accompagne et informe les employeurs de l'ESS

Qui compte
13 000
adhérents

Ensemble, ils embauchent plus
de 100 000
salariés

Découvrons en slide suivante la typologie des adhérents de notre organisation.

Mais aussi :




Des représentants bénévoles et engagés dans toutes les régions en métropole comme dans les R.O.M :
Jurys, C.P.H, C.F.A, instances locales....

Nous y reviendrons après la présentation de nos services.

Quelques chiffres sur nos adhérents



Sources : Hexopée / Recherches et solidarités

Nombre d'adhérents Hexopée au 31/12/19	14 000 structures		Structures associatives employeuses	157 000 soit environ 10 % des asso.
Nombre de salariés chez les adhérents Hexopée au 31/12/18	100 000		Nombres de salariés	1 835 000 soit 9,3 % du secteur privé

Répartition en % des entreprises selon leurs effectifs salariés

	ECLAT	HLA	SPORT	TSF
Moins de 10 (ou – de 11) salariés	87	78	96,5	46
10 à 49 salariés	11	16	3	49 (11 à 49)
50 à 299 salariés	2	5	0,50	5
300 salariés et plus		1		



C'est aussi un large panel de services



www.hexopee.org

C'est un juriste à domicile sans lire le Code du travail !

On peut y trouver :

- Des actualités conventionnelles.
- Des textes en vigueur.
- Des modèles de contrats et autres documents.
- Des outils et procédures RH.

Retrouvez-nous aussi lors de nos réunions juridiques (webi ou dans les régions).



Chaque année, les équipes juridiques traitent et répondent à un peu moins de **25 000** questions d'adhérents.

Mais également...

- Accompagnement juridique.
- Le club RH pour les structures.
- Webinaires juridiques et R.H.
- Délégations régionales
- Des formations avec notre organisme <https://synopee.fr>
- Des audits de conformité.

Nos services : plus concrètement...



QUESTIONS JURIDIQUES

Notre équipe de juristes répond à vos questions dans des délais réduits.

Des questions, qualifiées comme « URGENTES » peuvent être traitées très rapidement.

Vous avez une interface sécurisée pour votre structure. Plusieurs membres peuvent y poser des questions avec des degrés variables d'autonomie que vous définissez directement.



ACTUALITES CONVENTIONNELLES

Vous êtes informés sans délai dès que des informations nouvelles nous parviennent.

Elles sont communiquées via notre newsletter Filéa mais aussi avec les mises à jour régulières des données présentes dans l'espace adhérent sur www.hexopee.org

RESSOURCES

Sur votre espace adhérent, vous trouverez forcément les éléments de réponses attendus.

Que ce soit un modèle de document (contrats, procédures...) ou encore des textes conventionnels annotés par nos équipes juridiques, www.hexopee.org vous permettra d'assurer toutes les missions qu'un employeur doit réaliser dans la vie professionnelle de ses salariés.

RENCONTRES & REUNIONS

Plusieurs fois par an, nous organisons en distanciel ou en présentiel des évènements en région pour vous présenter l'actualité et répondre en direct à vos interrogations... Nos équipes juridiques sont alors au plus près de vous.

Hexopée : au plus près de chez vous



- Nous avons aussi des mandataires dans vos régions. Ils sont présents dans de nombreuses commissions et instances locales : U.D.E.S, jurys, C.D.J.S.V.A, C.F.A, C.P.H...
- Ils représentent notre organisation à l'échelon régional et départemental.
- Ils animent les délégations régionales et font vivre le débat et portent des actions en lien avec l'emploi, la formation et tous les sujets liés à nos adhérents.



Une large présence d'adhérents actifs en région, contribue à la représentativité et à faire connaître vos métiers, vos services, vos actions, vos préoccupations....



Pour bénéficier de tous nos services ?

Rejoignez-nous en adhérant sur www.hexopee.org



Saisissez votre demande d'adhésion 100% en ligne.
Une fois validée par nos services après paiement de votre adhésion, vous recevez vos codes d'accès.



Vous recevez un guide du nouvel adhérent avec toutes les informations utiles pour découvrir le fonctionnement du site. Vous êtes conviés à un webinar d'accueil des nouveaux adhérents.

TARIFS ANNUELS NETS POUR UNE ADHÉSION

Base fixe : 133 € (90 € pour les affiliés)

A laquelle on ajoute :

- 25 € par ETP pour les 4 premiers
- 22 € par ETP du 5^{ème} au 9^{ème}
- 17 € par ETP du 10^{ème} au 49^{ème}
- 12 € par ETP du 50^{ème} au 249^{ème}
- 7 € à partir du 250^{ème} ETP

Le nombre d'ETP est calculé sur l'année N-2.

Pour information, la cotisation moyenne annuelle est en dessous de 350 €.





www.hexopee.org



hexopee@hexopee.org



88 Rue Marcel BOURDARIAS
94140 Alfortville



01 41 79 59 59

Samüel KAUFFMANN,

skauffmann@hexopee.org

Pour nous rejoindre et profiter de tous nos services sans limite, adhérer en cliquant sur :

→ www.hexopee.org/se-connecter

